



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

REFECTION PARTIELLE DE LA SALLE DES FETES

Compte-tenu du mauvais état de la façade de la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux de réfection des enduits et de scellement de contremarches à l'entreprise DI VITANTONIO de PELTRE pour 10.513,62€ HT, les travaux de menuiserie sont confiés à la menuiserie Alain BARTH de METZ pour 1.837,50 € HT.

REFECTION PARTIELLE DU COUAROIL ET TRAVAUX DE DESAMIANTAGE

Compte-tenu du mauvais état des salles du « Couaroil », le Conseil Municipal décide de procéder :

- au désamiantage des dalles de sol pour 5.800€ HT auprès de la société ADECO de FEVES (57),
- à la pose de carrelage pour 6.224€ HT auprès de la société LESSERTEUR d'AMNEVILLE (57),
- à la fourniture et pose de faux-plafonds avec luminaires pour 988€ HT auprès de la S.M.C.P RICHARD de PELTRE (57).

ACHAT D'UN DEUXIEME COLUMBARIUM

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'acquérir un deuxième columbarium pour le cimetière auprès de la société R. MUNIER de LERRAIN (88) pour 16.722,41 € HT.

ACHAT D'UN CAMION BENNE

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), le Conseil Municipal décide, pour l'acquisition d'un camion benne équipé d'un bras poly-benne, de retenir l'offre de MOSELLE V.I. METZ de LA MAXE (57) pour 34.355 € HT.

RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE « F.E.D.E.R. »

En complément à sa délibération du 13 novembre 2007, le Conseil Municipal sollicite une subvention européenne au titre du « F.E.D.E.R. » (Fonds Européen de Développement Régional) pour le projet de **rénovation de**

l'école maternelle, dans le cadre de la « promotion du développement durable et la lutte contre l'effet de serre. Il arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

coût estimatif HT de l'opération : 113.588 €

financé par :

. autofinancement	22.720 €
. subvention régionale sur diagnostic énergétique	576 €
. subvention de l'ADEME sur diagnostic énergétique	576 €
. subvention départementale au titre du S.A.C.R.	58.349 €
. subvention européenne au titre du F.E.D.E.R.	31.367 €

BOIS DE L'HOPITAL - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIE VERTE

Le CONSEIL MUNICIPAL accepte de passer une convention avec la Communauté de Communes du Vernois visant à entretenir le chemin touristique traversant le Bois de l'Hôpital, dénommé « la voie verte » sur le territoire de PELTRE.

CENTRE SOCIO-EDUCATIF - ATTRIBUTION D'UN NOM

Suite au concours organisé par le Centre de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) pour l'attribution d'un nom au Centre socio-éducatif qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée de septembre, le Conseil Municipal valide le nom sélectionné, à savoir : « **les Pel'tiots** ».

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le CONSEIL MUNICIPAL propose aux Services Fiscaux de la Moselle une liste de 24 contribuables, dont 12 titulaires et 12 suppléants.

Peltre, le 2 juillet 2008
Le Maire,

Bernadette VELER